

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- REUNION DU 19 mars 2025 -

DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE : 13 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

ÉTAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, MOISE Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DESILE Anita, DE MEIRE Olivia et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Madame ORAIN Virginie

ÉTAIENT ABSENT : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jérémy TREGOUËT

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 19 mars 2025

L’ordre du jour est consacré à :

- **Adoption des budgets 2025**
- **Affectation des résultats des budgets 2024**
- **Approbation des comptes de gestion 2024**
- **Quote-part de subventions 2025**
- **Droit de préemption urbain pour un immeuble situé 5 rue du Cormier**
- **Choix d’une entreprise pour l’achat de menuiseries à l’école**
- **Octroi des subventions aux associations communales**
- **Choix d’une entreprise pour la réfection de la charpente de l’école**
- **Questions diverses**

OBJET

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2025 COMMUNE - ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LE CHANVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le projet de budgets primitifs pour l'exercice 2025,

Entendu l'avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du 17 février 2025,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement Le Chanvre adoptés dans la séance du Conseil municipal du 19 mars 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2025 ci-annexés qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Section Fonctionnement : 780 570,17€

Section Investissement : 566 171,87€

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section Exploitation : 177 108,03€

Section Investissement : 250 404,18€

BUDGET LOTISSEMENT Le Chanvre

Section Fonctionnement : 871 224,38€

Section Investissement : 1 031 124,10€

OBJET

Affectation du résultat de l'exercice 2024 pour le budget Principal

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2024 de la section d'exploitation du budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Au compte 002- Excédent d'exploitation reporté : 227 988,84€

En recettes d'investissement :

Au compte 1068 – Déficit d'investissement reporté : 401 124,13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

OBJET

Affectation du résultat de l'exercice 2024 pour le budget Assainissement

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2024 de la section d'exploitation du budget Assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes d'exploitation :

Au compte 002- Excédent d'exploitation reporté : 102 932,23€

En recettes d'investissement :

Au compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 214 694,18€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

OBJET

Affectation du résultat de l'exercice 2024 pour le budget Lotissement

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat déficitaire de l'exercice 2024 de la section d'exploitation du budget Lotissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

Au compte 002- Excédent d'exploitation reporté : 2 300,00€

En recettes d'investissement :

Au compte 001 – Déficit d'investissement reporté : 0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

OBJET

Approbation des Comptes de Gestion pour l'exercice 2024

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, celui du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de Gestion du budget Lotissement dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

OBJET

Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice 2025 du budget Assainissement

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les subventions d'équipement doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan, parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 « Subventions d'équipement transférées au compte de résultat » par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat ».

Le montant de la reprise est égal au montant des subventions rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget Assainissement pour l'exercice 2025 la somme sur les comptes d'opération d'ordre suivant :

Compte 1391 dépenses d'investissement : 20 617,43€

Compte 777 recettes d'exploitation : 20 617,43€

OBJET

Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 5 rue du Cormier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que maître Solenne GAGNEBIEN, notaire à La Milesse, 2 rue de la Terroirie, est chargé de la vente de l'immeuble situé 5, rue du Cormier à Degré 72550, cadastré section AA 113 d'une superficie totale de 501 m² appartenant à Monsieur et Madame Christian et Chantal GAUZENTES.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

OBJET

Choix d'une entreprise pour l'achat de menuiseries pour l'école communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du besoin de remplacer des portes et des volets à l'école de la commune.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour obtenir des devis :

- Fenêtres du Maine : 6 200€ TTC

- SARL FAVALIER : 3 390,11€ TTC

Après étude des produits et des tarifs proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la SARL Favalier et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET

Attribution des subventions communales pour l'exercice 2025

Au vu des diverses demandes reçues, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions selon le tableau suivant :

Association	Montant de la subvention communale
ADMR	20
Association sportive scolaire	500
Comice Agricole de Conlie	100
Comité des Fêtes	1100
Degré Cadre de Vie	370
Degré Football Club	1000
Degré Rando Nature	150
DJS Tennis de Table	300
Gymnastique Volontaire	200
Génération Mouvement	150
Association Parents et Amis de l'école de Degré	600
Au Ptit Marché Degréen	2000
Asso Les Exploitants de Degré	350
Lire à Degré	150
Solidarité Travail Conlie	50
Prévention Routière	80
Total	7120

OBJET

Choix d'une entreprise pour la réfection de la charpente de la garderie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que malgré les travaux réalisés en 2024, le toit de la garderie communale est toujours source de fuites d'eau. Il est nécessaire de rénover la charpente et la couverture.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour obtenir des devis :

- LG Charpente: 11 105,48€ TTC
- Modulable: 19 705,20€ TTC

Après étude des travaux et des tarifs proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société LG Charpente et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.